



Téléphone : 07.89.77.16.02
E-mail : agrilanterne@gmail.com
Adresse : 7 Rue de l'Eglise
26140 Saint Rambert d'Albon
SIREN : 978 422 798

FORM- AGRI



PRESTATION FORMATION « Pâturage, Fourrages et Résilience : Construire son Autonomie »

PUBLIC VISÉE

→ Agricultrice/teur déjà installé en individuel ou société ;

Deux jours techniques et de terrains pour apprendre à piloter votre pâturage et vos fourrages pour nourrir votre troupeau en autonomie et résister aux aléas.

DURÉE : 2 jours

LIEUX : En présentiel

INTERLOCUTEUR
BOURJAC Camille

HORAIRE : 9H00 – 12H00 / 13H30– 17H30

TARIF : 420€ H.T – Repas compris

OBJECTIFS PEDAGOGIQUE :

- ✓ Comprendre les principes et atouts du Pâturage Tournant Dynamique (PTD)
- ✓ Mettre en place un système adapté à vos surfaces, votre climat, vos objectifs et votre troupeau
- ✓ Adapter vos cultures fourragères aux ressources de votre territoire et aux besoins de votre exploitation
- ✓ Améliorer la résilience de votre système fourrager face aux aléas climatiques
- ✓ Intégrer les réglementations applicables aux prairies et surfaces d'intérêt écologique
- ✓ Savoir observer, analyser et ajuster sur le terrain la gestion de vos prairies et cultures

PROGRAMME FORMATION :

Jour 1 – Apports théoriques et outils pratiques :

- ✓ Principes et fonctionnement du Pâturage Tournant Dynamique (PTD)
- ✓ Organisation des parcelles et gestion des rotations (critères de découpage, temps de repos, chargement)
- ✓ Les espèces fourragères adaptées au sol et climat local
- ✓ Bases de la fertilité des prairies et valorisation des ressources naturelles
- ✓ La réglementation en lien avec les prairies (PAC, SIE, MAEC...)
- ✓ Méthodes pour suivre les stocks sur pied et prévoir les besoins
- ✓ Outils pour planifier les rotations et ajuster les surfaces
- ✓ Études de cas et exercices pratiques (plans de rotation, calculs de temps de repos, adaptation des espèces)

Jour 2 – Mise en pratique sur le terrain + analyse :

- ✓ **Visite d'exploitation ou de parcelle témoin** : Observation des prairies et des cultures fourragères, identification des espèces présentes, analyse d'un plan de pâturage existant et discussion autour des pratiques mises en place et des contraintes du terrain
- ✓ **Retour en salle l'après-midi** : Débriefing collectif de la visite, réalisation d'un plan de rotation personnalisé par participant (accompagné des formateurs), conseils personnalisés selon les projets individuels et discussion sur les leviers d'amélioration et les pistes d'adaptation.

MODALITEE D'ÉVALUATION DES CAPACITÉS ACQUISE

Des cas pratiques pour vous entraîner et vérifier si vous avez bien compris. Un questionnaire de fin de formation pour voir ce que vous avez retenu. Un échange individuel avec les formateurs pour poser vos dernières questions

Condition de vente

I. Agri' Lanterne s'engage :

Réaliser la prestation décrite sur le présent programme et fiche produit associée aux conditions ci-dessus.

II. Le demandeur s'engage :

Donner dans les délais et sous la forme convenue toutes les informations utiles et nécessaires à la réalisation de la prestation demandée, et autorise le conseiller à effectuer toute démarche nécessaire pour obtenir les renseignements ou documents utiles à la réalisation de la présente prestation.

III. Condition générale de prestation :

- Agri' Lanterne ne pourra être tenue pour responsable des conséquences résultant d'une interprétation ou d'une application erronée des conseils ou documents fournis.
- Les documents produits sont la propriété du demandeur après paiement de la prestation. Il pourra les utiliser pour toute constitution de dossier ou négociation avec divers partenaires de l'exploitation.
- Les renseignements fournis par le demandeur sont sous son entière responsabilité. Agri' Lanterne décline toute responsabilité en cas de fourniture par le demandeur de données ou renseignements erronés ou partiels.
- Si les travaux commandés sont utilisés pour obtenir un avis favorable d'instances administratives, bancaires ou professionnelles, le travail réalisé reste dû même en cas de refus ou en cas d'avis défavorables des instances citées ci-avant.
- La réalisation de la prestation de Agri' Lanterne, ne garantit pas l'obtention des subventions éventuelles à 100%.
- Toutes les démarches connexes non prévues dans la prestation (ex : demande de subvention, de permis de construire, déclaration...) sont sous l'entière responsabilité du demandeur.
- Les informations personnelles contenues dans les dossiers ne seront pas divulguées à l'extérieur sauf accord du demandeur.
- Dans le cadre d'accord entre organismes, des études collectives pourront faire l'objet d'utilisation ou communication de résultats, sans mentionner aucune information nominative.
- Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Grande instance de Valence ou autre instance du département du demandeur sera seul compétent pour régler le litige.
- Pour rappel – avis juridique :
 - Entreprise en E.I enregistré sous le SIRET = 978 422 798 00014
 - Numéro de TVA : FR03978422798
 - Numéro RCS : 978 422 798 RCS Romans
 - Adresse siège : 7 Rue de l'église 26140 Saint Rambert d'Albon

IV. Condition générale de réalisation :

- Délai de rétractation : 7 jours ouvrables et au plus tard 7 jours avant la date de formation.
- Le contrat de prestation de service sera résilié de plein droit si le travail demandé n'a pas débuté un an après la date de signature.
- Le contrat pourra être résilié à la diligence de l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception (exemple : changement d'avis du demandeur, changement de réglementation...) Dans cette hypothèse, la prestation sera facturée au prorata du travail effectué à la date de résiliation.
- Dans le cas où les délais ne pourront être respectés pour des raisons extérieures à son fonctionnement (changement de réglementation) Agri' Lanterne s'engage à en informer le plus tôt possible le demandeur et dans le cas où il serait nécessaire d'interrompre la prestation, à la demande ou non du client, Agri' Lanterne facturera au temps passé les travaux déjà réalisés.
- La prestation sera exécutée dans le respect de la réglementation et des textes d'application en vigueur à la date de l'intervention.
- Si au cours de la réalisation de la prestation, le conseiller estime qu'il convient de prévoir des jours supplémentaires à ceux prévus dans le présent contrat, il en informe immédiatement le demandeur, pour, si besoin, formaliser un avenant

V. Condition de règlement :

- Nos factures sont établies à l'issue de la prestation et sont payables dès réception. Lorsque la prestation justifie le paiement d'un acompte, il sera précisé dans les conditions particulières.
- Il n'est consenti ni rabais, ni ristourne même en cas de paiement anticipé sauf si réalisation de devis consenti.
- Le règlement peut se faire soit par chèque à l'ordre de BOURJAC Camille – Agri' Lanterne ou soit par virement bancaire sur le compte mentionné sur la facture.

Nom – Prénom ou Nom de la société : _____ Date : ____/____/____

Signature du représentant légale et/ou demandeur de prestation : _____